



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Rapports avec les administrés

Question écrite n° 39560

Texte de la question

M Jean-Marie Demange demande à M le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des rapatriés et de la réforme administrative, de bien vouloir lui indiquer où en est l'étude des deux projets de décrets modifiant la durée et les modalités de computation des délais d'accès aux documents administratifs institués par la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978.

Texte de la réponse

Reponse. - no 78-753 du 17 juillet 1978 afin de réduire les délais de communication des documents administratifs et de clarifier les modalités de computation des délais de recours contentieux. Le Conseil constitutionnel, saisi d'une demande de déclassement de l'article 7 de cette loi, a, par sa décision n° 88-154 L du 10 mars 1988 publiée au Journal officiel du 13 mars 1988, déclaré que les dispositions de cet article, à l'exception de la première phrase de son premier alinéa, étaient de nature réglementaire. Le décret n° 88-465 du 28 avril 1988, relatif à la procédure d'accès aux documents administratifs publiée au Journal officiel du 30 avril 1988, ramène de deux mois à un mois le délai de refus tacite au terme duquel l'utilisateur peut saisir la commission d'accès aux documents administratifs (CADA). Il ramène également de deux mois à un mois le délai laissé à l'autorité compétente, à compter de la réception de l'avis de la CADA, pour informer la commission de la suite qu'elle entend donner à la demande. Enfin, il prévoit que le silence gardé par l'autorité compétente pendant plus de deux mois à compter de la saisine de la CADA par l'intéressé fait naître une décision confirmative de refus qui peut être déférée au juge administratif. Ce délai, fixé par la jurisprudence (Conseil d'Etat Alurely), était jusqu'ici de quatre mois.

Données clés

Auteur : [M. Demange Jean-Marie](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39560

Rubrique : Administration

Ministère interrogé : rapatriés et réforme administrative

Ministère attributaire : rapatriés et réforme administrative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 avril 1988, page 1733

Réponse publiée le : 9 mai 1988, page 2064